

Le fer pour injection IV est utilisé pour traiter les carences en fer lorsque les préparations orales sont inefficaces ou ne peuvent pas être utilisées.

Le fer pour injection IV est susceptible d'entraîner des réactions allergiques et doit être administré par du personnel formé pour évaluer et prendre en charge ces réactions.

Chez certains patients, ces réactions allergiques peuvent devenir graves ou engager le pronostic vital (connues sous le nom de « réactions anaphylactiques ») et sont susceptibles d'entraîner des problèmes cardiaques et de tension artérielle et/ou peuvent entraîner un évanouissement ou une perte de conscience.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

▼ *Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.*

Fer pour injection intraveineuse (IV)

Informations importantes pour les patients sur les risques possibles de réactions allergiques graves avec le fer administré par voie IV (médicament administré dans une veine par une aiguille)

Ces informations ont été préparées et vous sont fournies par les fabricants de préparations à base de fer pour injection IV en Europe.

Ce document est diffusé par les laboratoires commercialisant des médicaments à base de fer IV, sous l'autorité de l'ANSM

Ce document contient des informations importantes pour votre santé, veuillez le lire attentivement et discuter de toutes les questions que vous pourriez avoir avec votre médecin.

Vous pouvez présenter un risque accru de réaction allergique si vous avez :

- des allergies connues, y compris des allergies médicamenteuses
- des antécédents d'asthme, d'eczéma ou d'autres allergies graves (par exemple à la poussière, au pollen, aux squames d'animaux domestiques) ou
- des affections immunitaires ou inflammatoires (par exemple, polyarthrite rhumatoïde, lupus érythémateux et autres)

Vous devez informer votre médecin avant qu'il vous prescrive ou qu'il vous administre du fer par voie IV si vous avez l'une de ces allergies ou de ces affections. Votre médecin décidera si les bénéfices sont supérieurs aux risques dans votre cas.

Il ne faut pas vous prescrire ou vous administrer du fer par voie IV si :

- vous êtes allergique (hypersensible) au produit ou à l'un des autres ingrédients contenus dans ce médicament
- vous avez fait des réactions allergiques graves (hypersensibilité) à d'autres traitements à base de fer par voie IV dans le passé*
- vous présentez une surcharge en fer (une trop grande quantité de fer dans votre organisme) ou des troubles de l'utilisation du fer (notamment si vous êtes dépendant à l'alcool)
- votre anémie n'est pas due à une carence en fer

Vous devez informer votre médecin avant qu'il vous prescrive ou qu'il vous administre du fer par voie IV si vous présentez l'une de ces allergies ou de ces affections.

***Il est important de savoir qu'une réaction peut quand même survenir même si vous n'avez jamais eu de problèmes avec du fer administré par voie IV dans le passé.**

Grossesse : le fer pour injection IV ne doit être utilisé pendant la grossesse qu'en cas de nécessité absolue. Si vous êtes enceinte ou pensez que vous pourriez l'être, il est important d'en discuter avec votre médecin.

Vous devez contacter immédiatement votre médecin ou le personnel infirmier si :

- vous présentez des signes ou des symptômes de réaction allergique pendant ou peu de temps après un traitement par du fer par voie IV.

Par exemple : urticaire ou éruption cutanée, démangeaisons, vertiges, étourdissements, gonflement des lèvres, de la langue, de la gorge ou du corps, difficultés respiratoires, essoufflement ou respiration sifflante.

- votre médecin vérifiera si vous présentez des signes et des symptômes de réaction allergique pendant au moins 30 minutes après chacune de vos administrations de fer par voie IV.